



OFFRE D'EMPLOI
La Commune d'ABRIÈS-RISTOLAS recrute
Un Agent Technique Territorial Polyvalent

DESCRIPTIF DU POSTE
(Titulaire par voie de mutation ou contractuel)

Candidature	
Adressez votre lettre de candidature et votre CV à :	Monsieur le Maire d'Abriès-Ristolas, Mairie, Place des Halles 05 460 ABRIES-RISTOLAS Ou par mail à : mairie@abries-ristolas.fr
Date limite	Lundi 3 juin 2024

Identification du poste	
Intitulé	Adjoint technique territorial
Grade	Echelon n° 1 (I.B. 367 - I.M. 366) de la nouvelle échelle de rémunération Echelle C1 du grade d'Adjoint technique territorial. Titulaire par voie de mutation ou contractuel (contrat de 3 ans renouvelable). Plus, le cas échéant, régime indemnitaire suivant le profil et la situation familiale du candidat, (Supplément familial de traitement, Indemnité forfaitaire de sujétion d'expertise).
Service	Service technique
Lieu d'affectation et dates	Commune d'Abriès-Ristolas, du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027

Relations hiérarchiques (situation dans l'organigramme)	
Supérieur Hiérarchique (qualité)	Maire
Agents encadrés (nombre et fonctions)	Ce poste ne comporte pas de fonctions d'encadrement

Relations fonctionnelles	
Elus	Maire, Adjoint chargé des travaux
Agents	Responsable de l'équipe technique, Equipe technique, Secrétaires de Mairie

Définition du poste	
Mission	Réaliser l'ensemble des tâches confiées aux services techniques municipaux
Activités	<p>Sous le contrôle du maire et en lien hiérarchique direct avec le Responsable de l'équipe technique, l'agent dispose d'une relative autonomie pour :</p> <p>Effectuer les petits travaux d'entretien des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maçonnerie, peinture, menuiserie, etc... <p>Faire l'entretien courant de la voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage de la voirie - curage des fossés - déneigement, salage, gravillonnage (manuel et/ou avec engins) - conduite d'engins de chantier. <p>Faire l'entretien des abords des espaces de tris sélectifs et de compostages.</p> <p>Entretien des espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tonte, débroussaillage, cimetières, arrosage des fleurs, ... <p>Interventions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Camping Municipal - sur l'aire municipale de Camping-cars <p>Aide à la mise en place des équipements nécessaires aux animations du village (tables, chaises, aide au montage de chapiteaux, tentes, ...)</p> <p>Entretien des équipements et des réseaux d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions sur les réservoirs, les captages, conduites, relève des compteurs, etc
Compétences professionnelles requises sur le poste : savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un véhicule [Permis B exigé et sans restriction – Transport scolaire] - Appliquer les normes et techniques d'utilisation des matériels et produits d'entretien - Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine - Rendre compte à la hiérarchie - Savoir utiliser une fraise à neige, une débroussailleuse, et autres outillages électroportatifs. - Savoir utiliser une combinée à bois (connaissances de base). - Entretien et ranger le matériel utilisé : <ul style="list-style-type: none"> - nettoyer les matériels d'entretien après usage - ranger les matériels et les produits - Transmettre à sa hiérarchie les besoins en matériels et produits - Savoir proposer des améliorations dans l'organisation des tâches confiées - Etre titulaire du CACES R482 -CAT 1 et CAT A -avec expérience dans la conduite d'engins (déneigement/chargeur) et petits engins de chantier (mini-pelle, ...). - Le permis BE « Remorque » serait un plus.
Compétences comportementales requises sur le poste : savoir-être (qualités attendues sur le poste)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser son travail en fonction du planning et des consignes données - Utiliser les matériels et les produits avec rigueur - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité - Observer le devoir de réserve, notamment lorsque le travail s'effectue au contact des usagers, courtoisie de rigueur - Savoir travailler en autonomie - Faire preuve d'esprit d'équipe - Faire preuve de motivation et adhérer aux propositions de formation proposées par l'employeur - Interdiction de consommer, ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants pendant le temps de travail.

Conditions d'exercice
(*temps de travail, cycles de travail, horaires, contraintes, astreintes, moyens mis à dispositions ...*)

- Temps de travail : 35 h
- Horaires : du lundi au vendredi de 8 h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, avec possibilité de mettre en place des cycles de travail selon les besoins, notamment le week-end pour la viabilité hivernale (astreinte hivernale).
- Travaux supplémentaires en fonction des nécessités du service.
- De manière exceptionnelle, vous pourrez être amené à effectuer des travaux, en cas de nécessité d'intervention urgente, en dehors des horaires de travail habituels
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics).
- Station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé, aptitude au travail dans des conditions climatiques difficiles (conditions hivernales).
- Moyens mis à disposition : vêtements professionnels adaptés, vestiaire équipé de sanitaires, locaux de stockage des produits et matériels, moyens techniques appropriés.